

AFFAIRE :

*C/ Rose KANYANGE épouse
KABUYE et autres.*

*Assassinats et complicité
d'assassinats en relation à
titre principal ou connexe
avec une entreprise
individuelle ou collective
ayant pour but de troubler
gravement l'ordre public par
l'intimidation ou la terreur et
association de malfaiteurs en
vue de préparer des actes de
terrorisme.*

OBJET :

Audition de Monsieur **Daniel DAUBRESSE**.

PROCÈS-VERBAL

① 7968
(10P)

L'an deux mille onze,
Le vingt six octobre à neuf heures trente

NOUS : **Serge DUMONT**

**Commandant de police en fonction à la
Sous direction antiterroriste de la
Direction centrale de la police judiciaire**

--- Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, -----
--- Nous trouvant dans les locaux du Commissariat de sécurité publique de
CANNES (06), -----
--- Poursuivant l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 17
décembre 2008 par messieurs Marc TREVIDIC et Philippe COIRRE, Vice-
présidents chargés de l'instruction près le tribunal de grande instance de
PARIS, relative à l'information numéro 579/2008 suivie contre Rose
KANYANGE épouse KABUYE et autres des chefs d'assassinats et complicité
d'assassinats en relation à titre principal ou connexe avec une entreprise
individuelle ou collective ayant pour but de troubler gravement l'ordre public
par l'intimidation ou la terreur et association de malfaiteurs en vue de préparer
des actes de terrorisme -----
--- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, -----
--- Constatons que se présente devant nous, par nous mandé Monsieur **Daniel
DAUBRESSE** que nous entendons comme suit après qu'il ai pris
connaissance de la commission rogatoire sus visée et qu'il ai prêté serment de
dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité et avoir déclaré n'être ni
parent, ni allié, ni au service des partis en cause:

--- Je me nomme **Daniel Louis Ghislain DAUBRESSE**,
--- Je suis né le 03 février 1950 à LOUVAIN (Belgique),
--- Je suis de nationalité belge,
--- J'exerce la profession de chirurgien,
--- Je demeure 29 avenue Henri de Brabant à 1300 WAWRE et j'ai un cabinet
médical au CANNET (Alpes-Maritimes), 3 rue de Dunkerque.
--- Je prends acte que je suis entendu comme témoin dans le cadre de l'enquête
relative à l'attentat commis le 6 avril 1994 contre l'avion présidentiel
rwandais à KIGALI (Rwanda) et j'accepte de répondre librement à vos
questions.

Question : Durant quelle période étiez vous au Rwanda et à quel titre ?

Réponse : Je suis allé plusieurs fois au Rwanda, la première fois en 1990,
mais en 1994, j'y étais de mi-mars jusqu'à mi avril. J'étais chirurgien
responsable de l'antenne chirurgicale en appui des casques bleus, et plus
particulièrement en appui d'un bataillon de parachutistes belges.

Question : En avril 1994, où étiez vous hébergé au Rwanda?

Réponse : Nous logions dans une villa à KACIURU à proximité de l'hôtel
Méridien. L'antenne chirurgicale était installée à l'école DON BOSCO.

Question : Où vous trouviez vous le 6 avril 1994 lorsque l'avion présidentiel
a été abattu?

Réponse : Je me trouvais à KANOMBE dans la résidence de Monsieur
PASUCH, en compagnie de Madame Denise VAN DEENEN qui était à
l'époque capitaine anesthésiste. Nous nous étions rendu voir Monsieur

PASUCH à titre personnel car c'est un ami d'enfance. Il était présent avec son épouse et deux de ses enfants, Mr PASUCH et son épouse nous ont invités à rester dîner.

Question : Comment et d'où étiez vous arrivés chez le Docteur PASUCH ?

Réponse : Je suis venu en jeep depuis mon cantonnement jusqu'à l'aéroport en passant par le carrefour de chez LANDAU (restaurant), le bâtiment du CND, puis devant l'aéroport et enfin dans le camp de KANOMBE. Nous n'avons été contrôlés nulle part et d'ailleurs il n'y avait aucun barrage ou contrôle sur cet itinéraire. Il m'a semblé qu'à l'entrée du camp sur une espèce d'esplanade il y avait plus de monde que d'habitude, des petits groupes qui semblaient désœuvrés, mais nous n'y avons pas prêté attention du fait que c'était en fin de journée hors heures de service, il devait être environ dix neuf heures.

Question : Où se trouvait précisément cette résidence ?

Réponse : elle se trouvait à l'extrémité de la base de KANOMBE qui est elle-même dans le prolongement des pistes. En étant chez lui j'avais la piste dans le dos et la colline de MASSAKA en face de moi.

Question : Cette maison était-elle ceinte d'un mur ? de tous les côtés ou ouverte du côté pistes ?

Réponse : Il y avait en effet un mur devant mais du côté piste ça donnait sur un jardin qui donnait vue sur les collines au-delà de la piste.

Question : Nous vous présentons la planche photographique cotée D7916, y reconnaissiez-vous cette résidence ?

Réponse : Non je ne reconnaissais pas cette résidence.

Question : Y reconnaissiez vous celle du Lieutenant-colonel Grégoire de Saint-Quentin ?

Réponse : Non plus car je ne savais pas où il habitait.

Question : Pourriez-vous nous positionner l'habitation du Docteur PASUCH sur le plan que nous vous présentons qui correspond à un profil en long KANOMBE – LA FERME DE MASSAKA ?

Réponse : C'était la maison du milieu du groupe de trois habitations visibles sur ce plan, les deux autres étaient habitées par un médecin généraliste et un chirurgien. Je pense qu'à droite de celle du Dr PASUCH c'était celle du généraliste le docteur VAN ERST et à gauche celle du chirurgien le docteur MENURLIN

Question : Nous vous représentons cinq photographies numérotées de 1/5 à 5/5, pouvez-vous nous dire si elles vous évoquent quelque chose ?

Réponse : La 1/1 montre la villa de Mr PASUCH et la 5/5 montre les trois villas des médecins coopérant avec au milieu celle du Dr PASUCH

Question : Dans quelle pièce vous trouviez-vous pour dîner ? Y avait-il des fenêtres, portes fenêtres ou baies vitrées ?

Réponse : Nous étions dans la salle à manger, il y avait une grande baie vitrée du sol au plafond dans cette pièce qui donnait sur la colline de MASSAKA. De mémoire, je ne sais plus quelle était l'orientation Est/Ouest.

Question : Les fenêtres ou baies vitrées de la salle à manger étaient-elles ouvertes ?

Réponse : Je pense que non mais je n'en suis pas sûr. Par contre elles n'étaient pas occultées.

Question : Vous souvenez-vous des conditions météorologiques de la soirée du 6 avril 1994 ?

Réponse : Il faisait beau et clair, pas de vent particulier.

Question : Combien étiez-vous dans la maison au cours de cette soirée ?

Réponse : Quatre, le docteur PASUCH et son épouse, leurs deux enfants, le docteur Denise VAN DEENEN et moi-même. Denise faisait face à moi.

Question : Possédez-vous des photos ou vidéos de cette soirée ?

Réponse : Non.

Question : Y avait-il un volume sonore important dans la pièce

Réponse : je ne me souviens plus mais je pense que c'était assez calme, nous étions à table en train de discuter.

Question : Qu'avez-vous entendu et/ou vu ?

Réponse : Je ne me souviens plus si j'ai entendu un bruit mais quelque chose a attiré mon attention car j'ai regardé depuis mon siège vers la fenêtre et j'ai vu d'abord une puis une deuxième trainée lumineuse qui montaient dans le ciel, un peu à l'image d'une balle traçante, mais en beaucoup plus gros évidemment. J'ai immédiatement pensé à un tir accidentel de RPG7 après la première trainée mais au vu de la deuxième je me suis dit que ce ne devait pas être accidentel. Ensuite j'ai vu le ciel s'éclairer et j'ai de suite pensé que le C130 que nous attendions et qui venait de Belgique avec des collègues belges à bord avait été abattu.

Question : Quel temps s'est-il écoulé entre la première et la deuxième trainée ?

Réponse : quelques secondes, je dirais trois à quatre secondes environ.

Question : Les trainées que vous avez vues vous semblaient-elles proche de vous ? Vous estimeriez la distance à combien de centaines de mètres ?

Réponse : Je pense qu'il devait s'agir de l'ordre du kilomètre, c'est de souvenir la distance que j'avais évaluée à l'époque sans qu'il soit possible toutefois d'être précis. Par contre la direction j'en étais formel à l'époque

Question : Sur le même plan que celui qui vous a été présenté tout à l'heure, pourriez vous nous indiquer selon vous le lieu de départ des tirs et l'axe présumé des trajectoires de ces trainées ?

Réponse : Je vous dessine sur ce plan un faisceau représentant mon angle de vision dans lequel j'ai vu ces trainées. Elles allaient de droite à gauche avec un angle d'ascension, de 60 degrés environ, sachant que le deuxième tir me semblait plus vertical que le premier. Ces trainées venaient de la direction de la colline de MASSAKA, c'est-à-dire soit de la colline elle-même soit de devant cette colline par rapport à mon champ de vision.

Question : Qu'avez-vous vu et/ou entendu après ? Y a-t-il eu un impact ? un bruit d'explosion ? une intense lumière au niveau de l'avion ?

Réponse : J'ai vu le ciel se colorer d'une lumière orange.

Question : Cette lumière vous a-t-elle semblé le résultat des tirs observés précédemment ?

Réponse : Absolument, nous étions tout de suite convaincus qu'un avion avait été abattu. D'ailleurs j'ai immédiatement prévenu par radio avec la radio de ma jeep le Capitaine CHOFFRAY qui était officier « opérations » et qui se trouvait au PC du bataillon et qui m'a dit qu'il était au courant et qu'il s'agissait de l'explosion d'un dépôt de munitions. J'ai insisté en disant qu'il s'agissait d'un avion abattu ce qui a été confirmé en même temps par le capitaine VANDRIESSCHE qui a confirmé sur la radio qu'il s'agissait d'un avion abattu. Ce dernier se trouvait à l'ancienne tour de contrôle de l'aéroport de KANOMBE à proximité du hangar présidentiel.

Question : Qu'avez-vous fait ensuite ?

Réponse : Une fois le PC prévenu on m'a demandé de rester sur place, d'observer et de rendre compte, ce que j'ai fait, ce qui m'a valu d'être coincé là bas et d'y passer la nuit.

-----Suite Procès verbal d'audition de Monsieur **Daniel DAUBRESSE**-----

-----PAGE QUATRE-----

Question : Avez-vous entendu des tirs d'armes automatiques ? est ce que cela vous a semblé être de l'armement lourd genre 12x7 ou de fusils d'assaut type Kalachnikov ou similaire ?

Réponse : Immédiatement après que le ciel se soit illuminé j'ai entendu de nombreux tirs, ça tirait déjà quand j'ai prévenu le PC. Ces tirs étaient un mélange d'armement lourd et d'armes légères, ils partaient de la base de KANOMBE dans toutes les directions, tout azimut. Pour moi il s'agit d'une réaction de panique sans raisons particulières de tirer sur quelqu'un. Ces tirs étaient pour la plupart en l'air mais je ne voyais que les traçantes et ma vision était limitée par le jardin.

Question : Qu'avez-vous fait après ?

Réponse : J'ai quitté la base au bout de deux nuits et j'ai pu être exfiltré par les hommes de Monsieur DE ST QUENTIN.

Question : Savez vous si la boîte noire de l'avion abattu a été retrouvée ?

Réponse : A ce moment là je n'en savais rien, je pense l'avoir lu dans la presse beaucoup plus tard.

Question : Avez-vous des informations sur les auteurs potentiels de l'attentat du 6 avril 1994 ?

Réponse : Il a été dit que des hommes en tenue militaire belge avaient été vus aux abords de la ferme de MASSAKA et c'est fort possible car des uniformes nous avaient été volés dans les jours précédents l'attentat. Le linge était confié à une laverie en ville et certains uniformes n'étaient pas revenus.

Question : Avez-vous quelque chose à ajouter ?

Réponse : Je précise que j'ai été entendu par l'Auditorat militaire près le Conseil de guerre de BRUXELLES le treize avril 1994. D'autre part les troupes belges étaient quand même sur le qui vive car nous bavions été avisés de manifestations hostiles à notre égard et on nous avait demandé de ne pas céder aux provocations notamment lors d'une manifestation qui devait alors lieu quelques jours après le 6 avril.

---Dont procès-verbal clos ce jour à onze heures que signe avec nous le déclarant.

Annexes

Monsieur Daniel DAUBRESSE

Annexons au présent :

L'officier de police judiciaire

- cinq photographies numérotées de 1/5 à 5/5 présentées au témoin et contre signées par lui.

- un plan correspondant à un profil en long KANOMBE – LA FERME DE MASSAKA présenté au témoin et contre signé par lui.

L'officier de police judiciaire

2/5

D7968/5



Vu et annexé

en PV 575/008/18 TÉRIEUR



2/5

1/5

مکالمہ

D 7968/6



Vu et annexé
au n° 575/2008/1R



2/5

3/5
D 7968/7

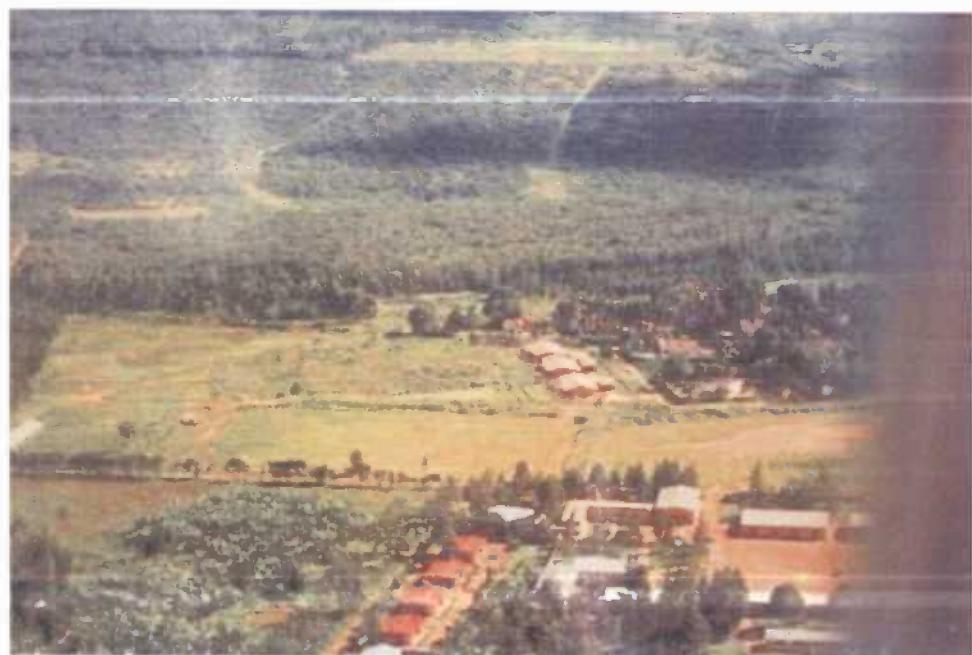


3/5
J



3/5

415
D 7968/8



Vu et annexé

au 20 579/4008/48



415
A

415

575
D7968/g



Q

